

# CAHIERS NUMISMATIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

## S O M M A I R E

### ÉTUDES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

<b>Un quart de statère au différent du foudre trouvé en Sologne vers Romorantin</b> Bernard Seguin .....	3
<b>Le monnayage des Vénètes d'Armorique : données nouvelles et confirmations</b> Louis-Pol Delestrée et Arnaud Kerneur.....	7
<b>Présentation de deux quarts de statères inédits attribués aux Pétrrocres</b> Jean-Claude Bedel .....	15
<b>Les deniers et oboles mérovingiens au buste barbu de face</b> Philippe Schiesser et Bernard Seguin.....	17
<b>Un type inédit du denier de l'atelier de Pymont (Jura) frappé par Philippe de Vienne</b> Thierry Euvrard et Jérémie Cuinet .....	29
<b>Les différents à la Monnaie de Marseille de 1644 à 1646</b> Fernand Arbez (+), Christian Charlet, Arnaud Clairand et Jacques Vigouroux .....	31
<b>Les différents à la Monnaie de Narbonne de 1644 à 1656</b> Fernand Arbez (+), Christian Charlet, Arnaud Clairand et Jacques Vigouroux .....	32
<b>Les portraits de Louis XIV sur ses monnaies (2e partie)</b> Christian et Olivier Charlet.....	35
<b>Un jeton de cogouverneur inédit de Claude Antoine Buson au millésime 1623 retrouvé pour Besançon</b> Gilles Accard et Jean-Yves Kind .....	45
<b>Jocus</b> Julien Cougnard .....	49
<b>ACTUALITÉS</b>	
<b>La SÉNA est revenue à la Monnaie de Paris</b> Christian Charlet .....	52
<b>La SÉNA et l'étude des monnaies juives : un retour opportun à une ancienne tradition</b> Christian Charlet .....	53
<b>Un numismate nommé ambassadeur de France à Monaco</b> Christian Charlet .....	55
<b>L'abandon scientifique du trésor armoricain de Piolaine (Ille-et-Vilaine)</b> Louis-Pol Delestrée .....	56
<b>NOTE DE LECTURE</b>	
<b>Jean-Marc Doyen, <i>Prolégomènes à l'économie des Celtes, Bruxelles, 2018</i></b> Dominique Hollard.....	58

## **L'abandon scientifique du trésor armoricain de Piolaine (Ille-et-Vilaine)**

L'absurdité d'une politique mise en œuvre par certains idéologues de l'Archéologie administrative vient de franchir un sommet jusqu'ici inviolé. Il s'agit d'une atteinte délibérée à la bonne conservation et à l'étude du trésor de monnaies gauloises de Piolaine (Commune de Saint-André-du-Pavail, Ille-et-Vilaine) dont la petite histoire doit être rapportée :

En bref, deux particuliers trouvèrent sur une propriété privée (1) 603 statères en billon qui furent légalement déclarés et déposés le 5 novembre 2012 au Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la DRAC de Bretagne. Pressentant qu'il s'agissait d'un trésor éclaté et bien localisé dans un labour, le SRA élabora sans tarder un projet de sondage qui fut réalisé dès le mois de mai 2013 par une équipe de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) dont faisaient partie, à titre bénévole, les deux inventeurs initiaux (2). C'est ainsi que 484 monnaies supplémentaires furent mises au jour.

Dès le mois de juin 2013, à l'initiative du SRA, mission fut donnée à Mme Nieto-Pelletier (3) d'expertiser l'ensemble du dépôt, soit 1087 monnaies réparties en trois lots l'un regroupant les pièces de l'INRAP soit 484 ex., et les deux autres, soit respectivement 378 et 225 ex. constituant les trouvailles des deux inventeurs. L'expertise avait pour objet essentiel de proposer une estimation financière pour chacun des trois lots précités. Mme Nieto classa les monnaies selon les critères conventionnels bien qu'obsolètes dont elle disposait, prévoyant dans un proche avenir l'étude typo-chronologique approfondie de l'ensemble du trésor éclaté.

Elle s'efforça de conclure avec précision sur l'état des monnaies – lisibilité et degré de conservation –, sur la valeur vénale de chaque exemplaire, et enfin, à titre indicatif, sur l'estimation globale de chacun des trois lots considérés. Le SRA avait sans nul doute pour objectif de préparer l'acquisition par le Musée d'Archéologie Nationale (MAN) du trésor complet en vue d'une bonne conservation définitive et d'une publication scientifique élaborée.

Il est bon de préciser ici la situation juridique des trois lots :

1) Le lot de l'INRAP – établissement public – pouvait être sans problème attribué au MAN, autre établissement public.

2) Les deux lots privés devaient d'abord être partagés chacun par moitié entre les inventeurs et le propriétaire du sol selon les dispositions de l'art. 716 du Code Civil qui était applicable vu la date des faits.

3) Il était dès lors loisible de négocier avec les trois possesseurs des lots privés le rachat des 603 monnaies par le MAN, sur la base des estimations de Mme Nieto.

De source bien informée, il est avéré que le MAN avait provisionné le montant supposé de ce rachat, en vue de pouvoir au final disposer du trésor en sa totalité. Les pourparlers devaient toucher à leur terme, lorsqu'un « oukase » émanant d'un fonctionnaire encore anonyme sabota le processus décrit en interdisant soudain toute acquisition par les musées nationaux – dont le MAN en première ligne – des 603 monnaies dont la découverte pouvait ne pas être considérée par lui comme «

politiquement correcte »... Une telle fougade était d'autant plus malvenue que les inventeurs initiaux participèrent activement, au sein de l'équipe de l'INRAP, à la mise au jour des 484 statères complémentaires à présent conservés dans les médailliers du MAN.

Ainsi, certaines « autorités » administratives ou politiques ont privilégié à l'évidence leur vision dogmatique au détriment de l'étude scientifique d'un trésor gaulois en place, aussi complet que possible et dont l'intérêt était de ce fait considérable (5). Le bilan de cette affaire est à l'évidence consternant :

- Le MAN ne conserve en définitive qu'un trésor tronqué, privé de la majeure partie de ses éléments constitutifs.

- Le travail d'évaluation méritoire et minutieux, scrupuleusement accompli par Mme Nieto, n'a donc servi pratiquement à rien, qu'à révéler un conflit sous-jacent entre deux services administratifs et dont la communauté scientifique a fait les frais.

- La publication du lot attribué au MAN ne présentera qu'un intérêt relatif : le trésor de Piolaine est beaucoup plus homogène dans sa composition qu'il pouvait y paraître. L'étude des liaisons de coins des pièces disponibles sera fort incomplète et ne permettra peut-être pas de démontrer que l'on est en présence de la production d'un seul et même atelier. Aussi bien la typologie fine des variétés connues ou inédites se ressentira d'une telle amputation de l'effectif, car rien ne permet d'affirmer que la part du MAN est bien représentative de l'ensemble.

- S'estimant maltraités en dépit de leur coopération, les propriétaires des trois lots privés ont repris leur bien et en disposent comme ils sont en droit de le faire. Le gâchis est irrémédiable, puisque les pièces dispersées échappent désormais à l'étude approfondie que les spécialistes appelaient de leurs vœux.

Cette affaire tristement exemplaire fera bientôt l'objet de toute la publicité qu'elle mérite dans les milieux concernés.

Louis-Pol DELESTRÉE

## Notes

(1) Il s'agissait d'une parcelle située à Piolaine (Commune de Saint-Aubin-du-Pavail, Ille-et-Vilaine) appartenant à M. Monnier demeurant à Châteaugiron, et qui n'avait aucunement qualité de « site archéologique » à l'époque des faits.

(2) L'opérateur de l'INRAP était M. L. Aubry, dont l'excellent rapport de fouilles, disponible en ligne, reflète avec toutes les précisions utiles, le cours et le résultat du travail entrepris.

(3) Mme Nieto-Pelletier, Dir. de Recherches et du Centre E. Babelon de l'IRAMAT, UMR 5060 du CNRS, Université d'Orléans, expert en numismatique celtique. Son rapport complet est en notre possession.

(4) La quasi totalité des monnaies issues des sondages officiels fut trouvée à l'aide de détecteurs de métaux.

(5) Un mauvais sort s'acharne sur les trésors gaulois d'Armorique, dispersés jadis et mal connus, ou connus et non publiés, ou encore négligés par les « autorités » comme ce fut le cas pour le trésor dit d'Hennebont (Morbihan) dont la publication n'est due qu'à l'heureuse initiative d'un chercheur indépendant.